rives du Tarn
SIAEP

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Année 2022

78 avenue de Millau – BP 2 12170 REQUISTA (2ème étage)

Tél : 05.65.46.11.99 Mail : contact@rivesdutarn.fr Site : www.rivesdutarn.fr

PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

1 – Constitution du Syndicat

Le syndicat Intercommunal d'Alimentation en eau Potable des Rives du Tarn dessert 27 communes :

- LA BASTIDE SOLAGES	Arrêté Préfectoral du 19/07/1967
- BELMONT/RANCE	Arrêté Préfectoral du 19/07/1967
- BRASC	Arrêté Préfectoral du 19/07/1967
- CONNAC	Arrêté Préfectoral du 19/07/1967
- COUPIAC	Arrêtés Préfectoraux du 19/07/1967 et du 03/03/2005
- LEDERGUES	Arrêté Préfectoral du 19/07/1967
- MARTRIN	Arrêté Préfectoral du 19/07/1967
- MONTCLAR	Arrêté Préfectoral du 19/07/1967
- REBOURGUIL	Arrêté Préfectoral du 19/07/1967
- REQUISTA	Arrêté Préfectoral du 19/07/1967
- ST-JEAN-DELNOUS	Arrêté Préfectoral du 19/07/1967
- ST-JUERY-LE-CHATEAU	Arrêté Préfectoral du 19/07/1967
- ST-JUST/VIAUR	Arrêté Préfectoral du 19/07/1967
- LA SERRE	Arrêté Préfectoral du 19/07/1967
- CALMELS ET LE VIALA	Arrêté Préfectoral du 23/04/1973
- SAINT-IZAIRE (partie)	Arrêté Préfectoral du 24/04/1973
- VABRES (partie)	Arrêté Préfectoral du 24/04/1973
- BROUSSE LE CHATEAU	Arrêté Préfectoral du 23/11/1974
- ST-SERNIN/RANCE	Arrêté Préfectoral du 06/08/1982
- LESTRADE ET THOUELS	Arrêté Préfectoral du 17/07/1984
- MOUNES	Arrêtés Préfectoraux du 26/06/1985 et du 02/02/1998
- MONTLAUR	Arrêté Préfectoral du 10/02/1989
- MURASSON	Arrêté Préfectoral du 06/03/1995
- PLAISANCE	Arrêté Préfectoral du 06/03/1995
- COMBRET/RANCE	Arrêté Préfectoral du 15/02/2000
- BALAGUIER/RANCE	Arrêté Préfectoral du 21/01/2011
- POUSTHOMY	Arrêté Préfectoral du 18/02/2020

Le nombre d'**abonnés** desservi est de **6 279** (6 257 en 2021) pour un total d'habitants de 11 171 pour 2022 (11 439 en 2021).

2 – Gestion du Service

Le syndicat a confié la gestion du service public de production et de distribution de l'eau potable à un prestataire, la Société Compagnie des Eaux et de l'Ozone (Groupe Véolia) du 16 mars 2020 au 13 mai 2022.

Le nouveau contrat de Délégation de Service Public a débuté le 14 mai 2022 pour une durée de 5 ans.

3 – Le Personnel

La partie technique est assurée par un technicien Monsieur Antoine BRU.

La partie administrative, financière, gestion des abonnés est assurée par Mesdames Justine SOL et Sylvie PALAZY.

Une équipe du délégataire composée de 5 agents est dédiée à l'exploitation et la gestion du service : Messieurs Maxime BERNAT, Patrice MASSOL, Alain FABRE, Joël MARTY et Valentin NICOLLI. Corentin DOUZIECH a rejoint l'équipe pour une année d'apprentissage.

INDICATEURS TECHNIQUES

1 – Ouvrages de production et traitement

Un ouvrage de production assure l'alimentation en eau potable :

- L'usine de Brousse avec une capacité de production de 5 000 m3/jour et un stockage de 240 m3. L'usine de Brousse a été construite entre 1970 et 1972.
  La filière de traitement est la suivante :

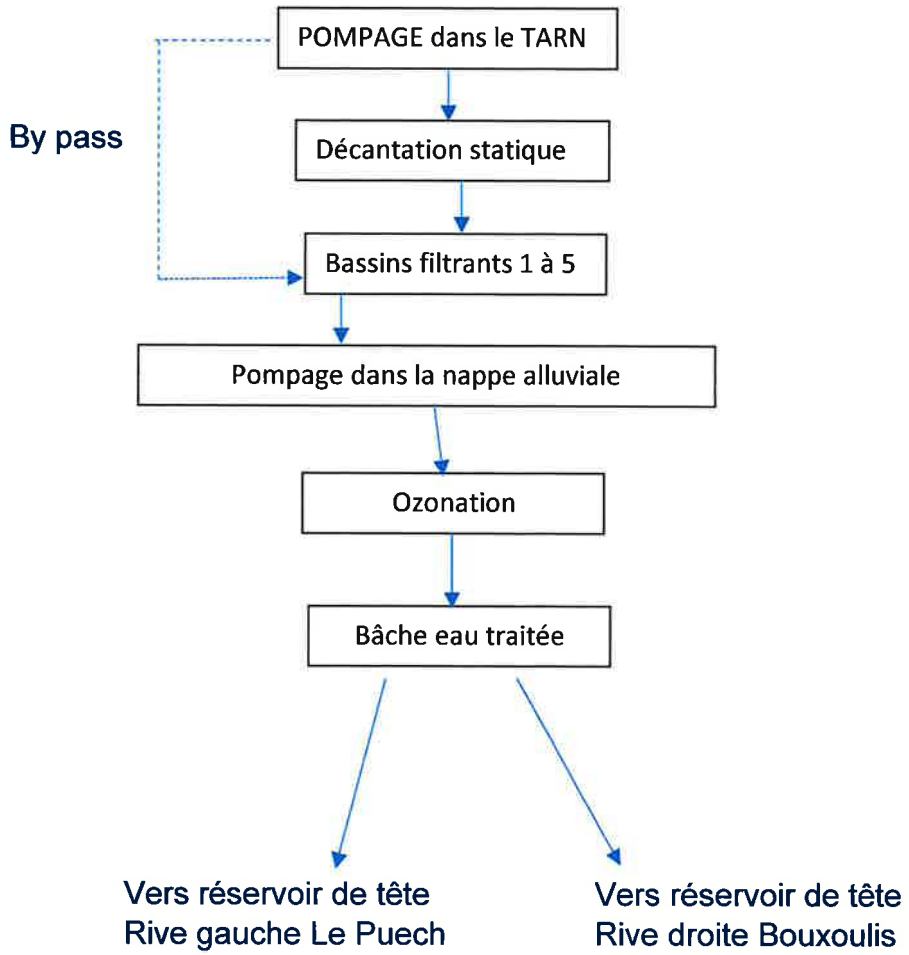

Le prélèvement dans le Tarn se fait par un captage gravitaire constitué d'un canal bétonné, qui alimente le puits d'exhaure.

Mise en service de la nouvelle usine d'eau potable en décembre 2022.
Une capacité journalière moyenne de 4 500 m3, en pointe de 7000 m3 et maximale de 8400 m3 et un stockage de 782 m3
La filière de traitement est la suivante :

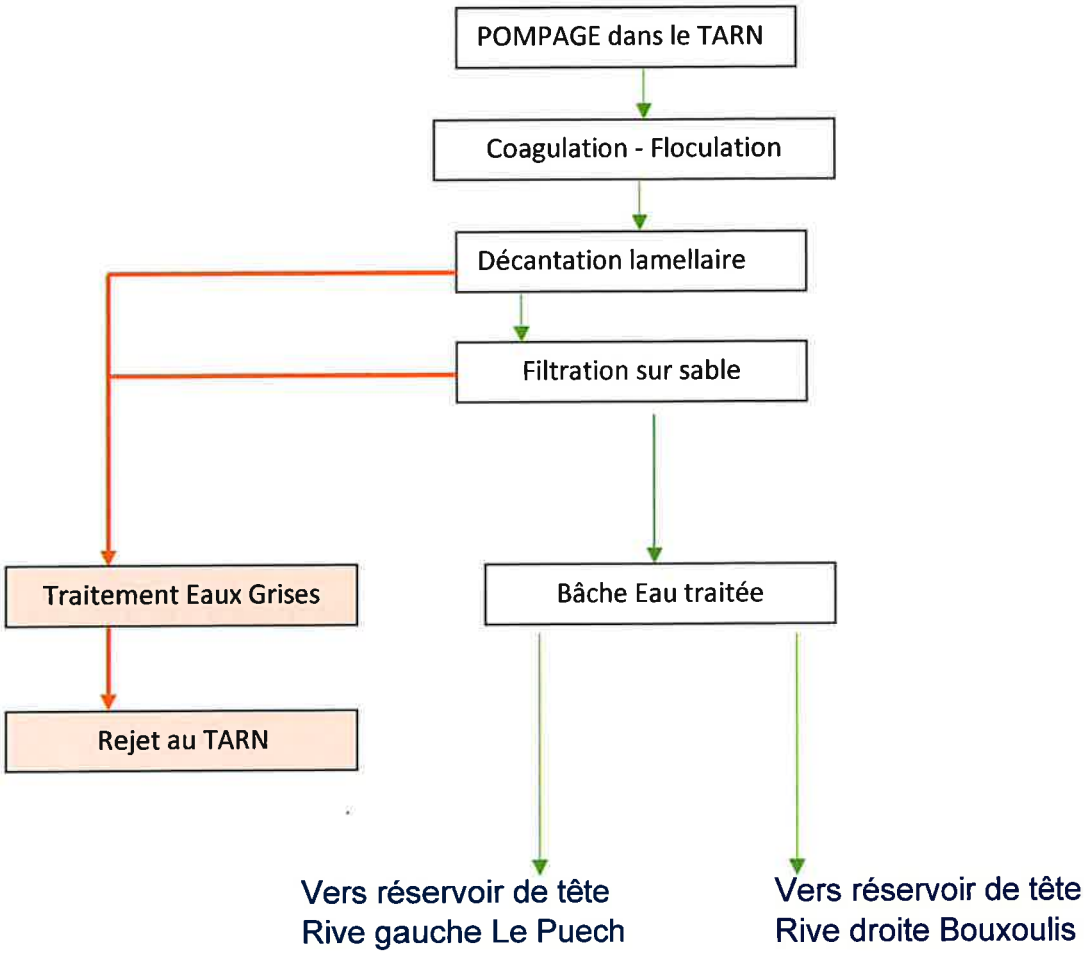

La production propre du Syndicat est complétée par un achat d'eau, si besoin, au SMAEP du Levézou-Ségala.

2 – Les Chiffres de la Production 2022

La **production totale** du Syndicat s'est élevée à **1 445 560 m3** (1 362 787 m3 en 2021).

3 – Achats d'Eau

En 2022, le syndicat a acheté **2 034 m3** (5 136 m3 en 2021)

4 – Vente en Gros

Le syndicat a vendu un total de **106 597 m3** (98 231 m3 en 2021) :

- Commune de Broquiès : 74 992 m3 (68 954 m3 en 2021)
- Saint-Affrique : 22 459 m3 (19 774 m3 en 2021)
- SMAEP Valence Valdériès : 9 146 m3 (9 503 m3 en 2021)

5 – Le Réseau de Distribution

Les Canalisations : Les canalisations d'adduction et de distribution représentent une longueur de **953 783 ml** (hors adduction et branchements), dont :

- Canalisations Fonte : 365 503.48 ml
- Canalisations Acier : 10 657.13 ml
- Canalisations PVC : 496 298,00 ml
- Canalisations Amiante ciment : 10 548.25 ml
- Canalisations Polyéthylène : 68 717.94 ml
- Autres : 4 058.65 ml

Les réservoirs : 28 réservoirs assurent le stockage et la régulation de l'approvisionnement. La capacité allant de 15 m3 (Réservoir Elévatoire Nouis Belmont) à 2000 m3 (Réservoir élévatoire Bouxoulis Lestrade).

Les réservoirs contribuent à garantir la continuité du service (en cas de coupure de courant, de ruptures de canalisations, de pannes du matériel électronique ou de pollution accidentelle).

Le stockage total s'élève à environ 8 932 m3.

La Télégestion : Toutes les installations possèdent une capacité de télégestion.
L'usine est équipée d'une télégestion SOFREL S550. L'ensembles des données sont transmises et enregistrées sur la plateforme LERNE de Véolia. L'usine peut être commandée à distance par le biais du logiciel softools et une connexion Internet.

6 – La Consommation

Le volume consommé :

Le volume consommé autorisé est la somme du volume comptabilisé (issu des campagnes de relevés de l'exercice), du volume des consommateurs sans comptage (défense incendie, arrosage public…) et du volume de service du réseau (purges, vidanges de biefs, nettoyage des réservoirs…).

ANNEE	2021	2022
Volume comptabilisé hors ventes en gros (m3)	774 408	867 162
Volume comptabilisé hors ventes en gros 365 jours (m3)	**774 408**	**844 038**
Volume consommateurs sans comptage (m3)	0	0
Volume de service du réseau (m3)	46 000	46 000
Volume consommé autorisé (m3)	**820 408**	**913 162**
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)	**820 408**	**820 408**

Répartition par commune des abonnés et des consommations :

COMMUNE	2021		2022	
	NOMBRE D'ABONNES	CONSOMMATION (m3)	NOMBRE D'ABONNES	CONSOMMATION (m3)
BALAGUIER/RANCE	68	6 825	67	4896
BELMONT/RANCE	518	70 473	526	79 175
BRASC	136	15 873	136	15 873
BROUSSE LE CHATEAU	185	11 635	185	14 777
CALMELS ET LE VIALA	134	19 525	138	28 677
COMBRET/RANCE	276	41 462	203	28 738
CONNAC	131	6 777	131	8 063
COUPIAC	281	36 012	285	39 770
LA BASTIDE SOLAGES	101	7 780	105	8 741
LA SERRE	63	13 994	63	14 271
LEDERGUES	530	60 709	536	74 689
LESTRADE ET THOUELS	221	20 619	225	35 192
MARTRIN	159	16 102	159	22 168
MONTCLAR	151	9 951	152	10 075
MONTLAUR	434	64 228	434	76 030
MOUNES PROHENCOUX	164	9 822	171	12 612
MURASSON	98	8 626	102	10 328
PLAISANCE	191	17 097	191	18 655
POUSTHOMY	122	5 557	121	5 782
REBOURGUIL	189	37 325	192	43 888
REQUISTA	1 250	161 513	1 261	169 921
SAINT-IZAIRE	53	3 414	53	3 915
SAINT-JEAN-DELNOUS	186	43 830	196	48 087
SAINT-JUERY-LE-CHATEAU	168	29 912	170	31 430
SAINT-JUST/VIAUR	56	6 132	57	7 606
SAINT-SERNIN/RANCE	344	35 835	367	39 603
VABRES L'ABBAYE	48	7 825	49	9 433

Le nombre d'abonnés :

ANNEE	2021	2022
Domestiques ou assimilés	6 251	6 273
Autres que domestiques	3	3
Autres services eau potable	4	3

Les principaux indicateurs de la relation consommateurs :

ANNEE	2021	2022
Nombre annuel de demandes d'abonnement	345	345
Taux de clients mensualisés	15,2 %	0 % (*)
Taux de clients prélevés hors mensualisation	16,8 %	11,8 %
Taux de mutation	5,7 %	5,8 %

(*) Le taux de clients mensualisés est passé à 0 % car, dans le cadre du nouveau contrat au 14 mai 2022, Véolia édite les factures mais le recouvrement est entièrement fait par la trésorerie qui ne propose pas ce service de mensualisation.

Le taux d'impayés sur les factures du 14 mai à fin 2022 :

ANNEE	2022
Taux d'impayés	7.13 %
Montant des impayés au 21/06/23 en € TTC (sur factures N-1)	116 634.96
Montant facturé N-1 en € TTC (nouveau contrat)	1 635 049.22

Le montant des abandons de créances et aides financières :

ANNEE	2022
Nombre de demandes de dégrèvements	40

Le volume vendu :

ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022
Volume vendu selon le décret (m3)	889 196	864 930	870 195	**866 919**	**973 759**
Sous-total volumes vendus aux abonnés du service	797 785	720 609	742 102	768 688	867 162
- Domestiques ou assimilés	779 452	702 339	729 077	683 845	829 670
- Autres que domestiques	18 333	18 270	13 025	84 918	37 492
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	91 411	144 321	128 093	98 231	106 597
- Commune BROQUIES	34 063	70 437	70 358	68 954	74 992
- Commune POUSTHOMY		12 040	0	0	0
- Commune SAINT-AFFRIQUE	26 422	25 724	18 296	19 774	22 459
- SMAEP VALENCE VALDERIES	30 926	36 120	39 439	9 503	9 146

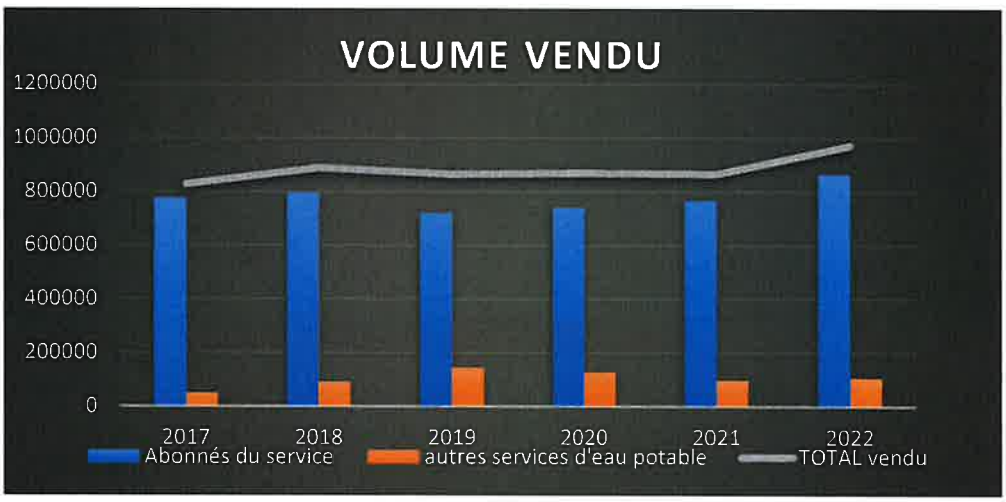

La maîtrise des pertes en eau :

Le rendement du réseau :

Année	Rendement Réseau SIAEP	Objectif Rendement grenelle 2 (%)
2022	**68.90**	65.57
2021	67.20	65.53
2020	67.50	65.55
2019	66.80	
2018	66.70	
2017	65.90	

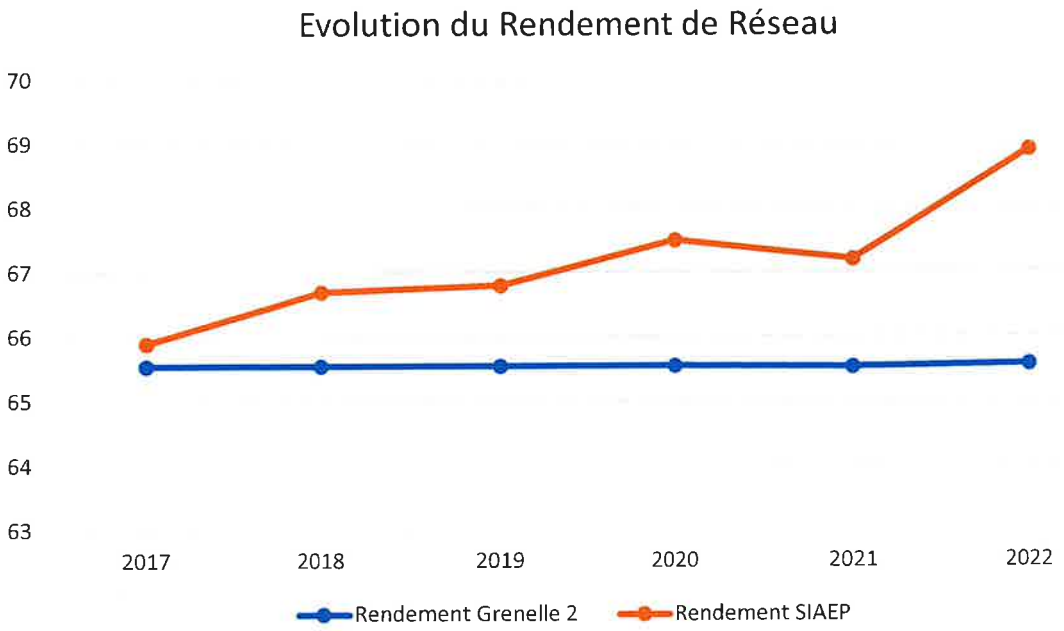

L'Indice Linéaire de Pertes en réseau :

Année	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	1.39	1.32	1.29	1,30
Volume mis en distribution (m3)..... **A**	1 281 051	1 285 946	1 269 691	1 340 997
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)..... **B**	807 164	825 805	820 408	890 038
Longueur de canalisation de distribution (ml)..... **L**	931 845	951 467	953 332	953 554

L'Indice Linéaire des volumes non comptés :

Année	2019	2020	2021	2022
Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365	1.53	1.46	1.42	1.43
Volume mis en distribution (m3)..... **A**	1 281 051	1 285 946	1 269 691	1 340 997
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)..... **B**	760 943	776 306	774 408	844 038
Longueur de canalisation de distribution (ml)..... **L**	931 845	951 467	953 332	953 554

Un ILP < 1.5 de type rural est considéré BON (Référentiel Agence de l'eau Adour Garonne)

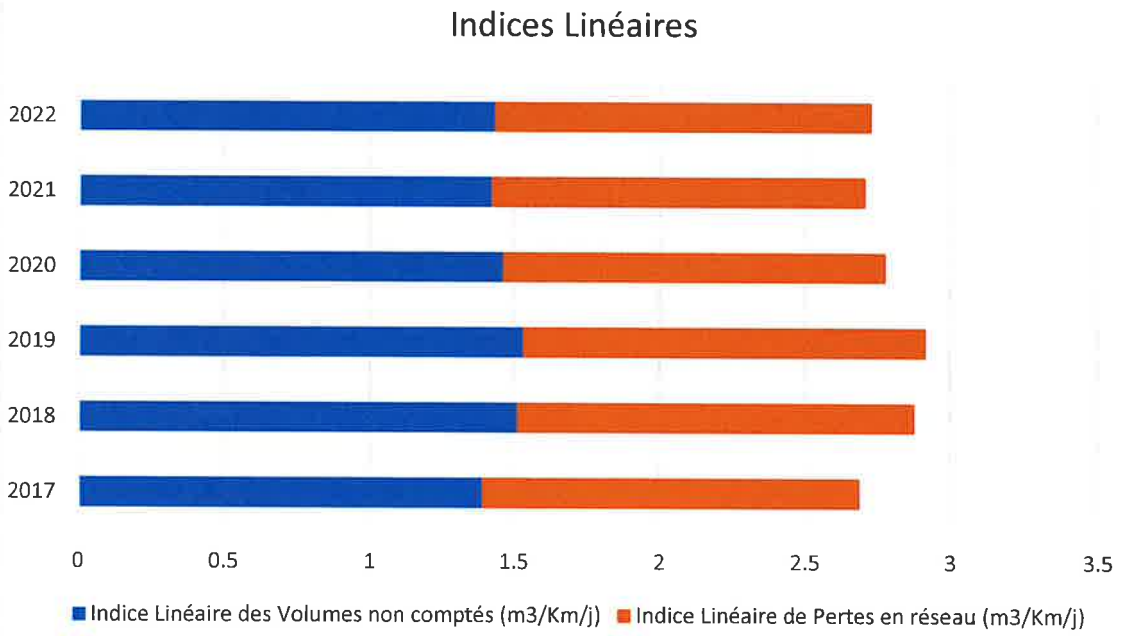

Le bilan mensuel :

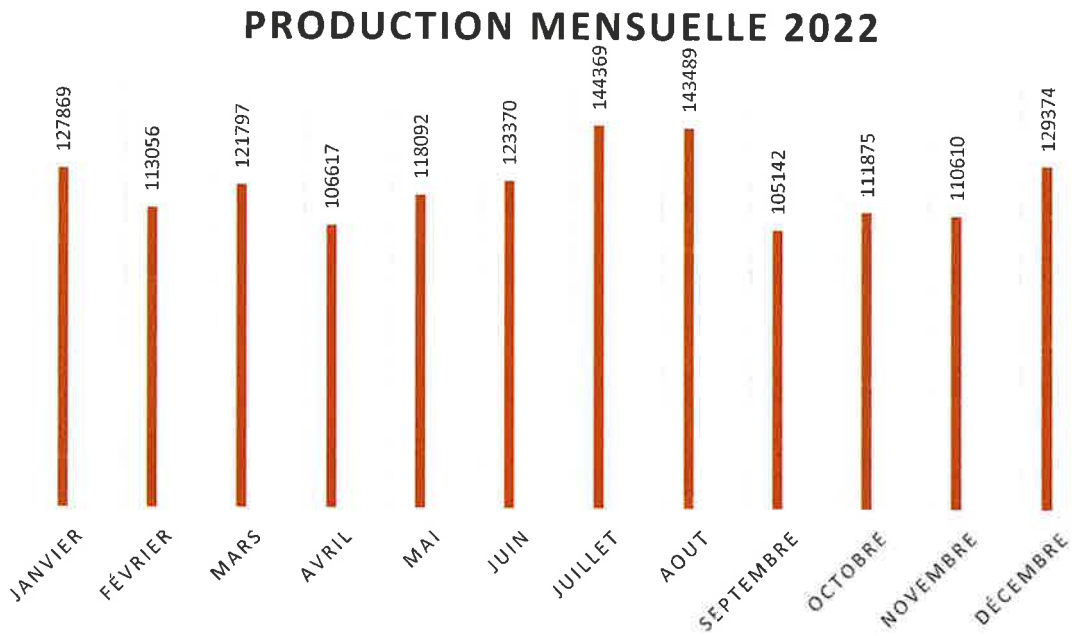

Les recherches de fuites :

101 565 ml de réseau inspecté.

Le nombre de fuites décelées et réparées figure au tableau suivant :

ANNEE	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Nbre de fuites sur canalisations	49	42	45	63	49	-22,2 %
Nbre de fuites par km de canalisations	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0,0 %
Nbre de fuites par branchement	11	19	22	21	28	33,3 %
Nbre de fuites réparées	92	71	72	84	83	-1,2 %
Nombre de fuites sur équipement	0	10	5	0	6	100 %
Nombre de fuites sur compteur	32	0	0	0	0	0 %
Nombre sur autre support	0	0	0	0	0	0 %
Linéaire soumis à la recherche de fuites	133 306	91 476	144 000	78 567	101 565	29,3 %

7 – Les Travaux d'entretien et de renouvellement

Au titre de l'entretien annuel, les principales opérations réalisées par le délégataire/prestataire sont 37 branchements en diamètre 25.

Au titre du renouvellement sur le réseau, le prestataire a réalisé cette année :

- 7 branchements
- 14 réducteurs de pressions en réseau
- 3 ventouses
- 178 compteurs

Equipements	2020	2021	2022
Branchements	10	12	7
Réducteurs	10	16	14
Ventouses	7	3	3
Compteurs	376	563	178

Départ des opérations de renouvellement usines :

SITES	EQUIPEMENTS	CAUSES
Réservoir St Vincent	Disjoncteur installation	Dysfonctionnement
Réservoir Les Fans	Télégestion	Dysfonctionnement
Réservoir Murasson	Télégestion	Dysfonctionnement
Débitmètre Saint Just	Télégestion	Dysfonctionnement

Sur le réseau, 84 fuites ont été réparées dont 63 sur les canalisations, 21 sur les branchements.

Le délégataire a inspecté 78.5 Kms de réseau en recherche de fuites.

8 – Les Travaux effectués par le syndicat

Les principales opérations réalisées par le syndicat sont les renouvellements des canalisations de :

- 270 ml en Fonte Dn 100 sur la Commune de Mounes à l'Albespy
- 319 ml en Fonte Dn 100 sur la Commune de Combert aux Prades
- 488 ml en PE Dn 75 sur la Commune de St Izaire au Coudol
- 378 ml en Fonte Dn 60 sur la Commune de Réquista (Bd Docteur Cluzel)
- 231 ml en Fonte Dn 100 sur la Commune de Martrin à La Lauzière
- 115 ml de PVC Dn 75 sur la Commune de La Bastide Solages au Bousquet
- 4 412 ml en Fonte Dn 150/125/100 sur la Commune de Brasc
- 545 ml en fonte Dn 100 sur la Commune de St Sernin
- 198 ml en fonte Dn 60 sur la Commune de Réquista (Place F. Fabié)
- 100 ml en fonte sur la Commune de La bastide Solages (Le Bourg)

Pour un total de 7 056 ml de canalisation renouvelées en 2022 soit 0.75 % au total.

9 – La Qualité de l'eau

Le contrôle réglementaire est réalisé par l'Agence Régionale de la santé (A.R.S). Il porte sur l'ensemble des paramètres règlementaires microbiologiques et physico-chimiques.

Les prélèvements sont réalisés sur les points de captage, dans les usines de production d'eau potable et sur le réseau de distribution jusqu'au robinet du consommateur.

Historique des données du contrôle officiel (ARS) :

Taux	2018	2019	2020	2021	2022
Conformité microbiologique	100.00 %	100.00 %	100.00 %	97.14 %	**94.59 %**
Nombre de prélèvements conformes	31	37	36	38	35
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	1	2
Nombre Total de Prélèvements	31	38	36	39	37
Conformité Physico-Chimique	100.00 %	100.00 %	100.00 %	100.00 %	**88.24 %**
Nombre de prélèvements conformes	9	12	12	14	15
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0	2
Nombre Total de Prélèvements	9	12	12	14	17

Le Chlorure de Vinyle Monomère :

Le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM) constitue la principale matière du PVC. Cette substance est classée comme cancérigène et sa limite de qualité dans les eaux destinées à la consommation humaine est fixée à 0.5 ug/L. Des dépassements de cette limite de qualité sont susceptibles d'être observés du fait d'une migration dans l'eau distribuée du CVM résiduel contenu dans les parois de certaines canalisations en PVC produites avant 1980.

L'instruction de la Direction Générale de la Santé, DGS/EA4/2020/67, en date du 29 avril 202 est venue modifier l'instruction du 18 octobre 2012 relative au CVM dans l'eau destinée à la consommation humaine. Par rapport à la précédente instruction d'octobre 2012 , l'instruction d'avril 2020 positionne la collectivité au centre du dispositif de gestion préventive et corrective des risques sanitaires liés à la présence du CVM dans l'eau destinée à la consommation humaine. Ainsi, cette instruction transfère à la collectivité, et non plus aux ARS, la responsabilité de réaliser les étapes préalables de repérage des canalisations « à risque » et de surveillance de la qualité de l'eau sur les canalisations identifiées comme « à risques ».

Situation de notre service :

Dans le cadre de la mise en application des documents réglementaires suivants :

- Instruction n° DGS/EA4/2020/67 du 29 avril 2020 modifiant l'instruction de la DGS du 18 octobre 2012 relative au repérage des canalisations en polychlorure de vinyle (PVC) susceptibles de contenir du chlorure de vinyle monomère risquant de migrer dans l'eau.

			6 juillet 2021			10 janvier 2022			15 avril 2022			11 juillet 2022			
Commune	Rue	Point	T°	Chlore libre mg	CVM Ug/l	T°	Chlore libre mg	CVM Ug/l	T°	Chlore libre mg	CVM Ug/l	T°	Chlore libre mg	CVM Ug/l	Conformité
Balaguier	Les Vignes	1	18,2	0.15	<0.10	8	0.05	<0,10	12	0.03	0.106	22	0.03	0.124	Conforme
Brasc	Lé Méjanel	2	19,3	0.16	0.558	11	0,36	0,236	12	0.36	0.198		0.06	0.953	Non conforme
Combret	Brals	3	17,5	0.03	<0.10	10	0.04	<0,10	12	0.08	<0.1	21	0.02	<0.1	Conforme
	Impasse du Faubourg Les Bories La Fargue	4	19,9	0.39	0.193	9	0,25	0,211	11	0.30	0.389	23	0.24	1.09	Non-confirmée
		5	18	0.22	0.10	8	0.30	0,10	12	0.22	<0.1	21	0.3	<0.1	Conforme
		6	15,5	0.13	0,377	10	0,02	0,215	11	0.04	0.345	18	0,04	0.603	Non-confirmée
Connac	Le Cluzel Lavabre Le bourg		2,5	0.03	<0.10	7	0.03	<0,10	10	0.60	<0.1	20	0.11	<0.1	Conforme
			22,8	0.20	0,244	10	0,53	0,10	12	0.60	<0.1	24	0.28	0.239	Conforme
			23.8	0.29	<0.10	10	0.56	<0,10	10	0.59	<0.1	24	0.23	<0.1	Conforme

- Résultat de la campagne réalisée en 2021/2022 : 1 seul secteur avec non-conformité avérée.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux :

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 points (100 points pour les services n'ayant pas de mission de distribution). La valeur de cet indice sur les 5 dernières années :

Gestion patrimoine	2018	2019	2020	2021	2022
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	95	100	100	110	110

		BAREME	VALEUR IGGPR
Code VP	**Partie A : PLAN DES RESEAUX (15 points)**		
VP. 236	Existence d'un plan des réseaux	10	10
VP. 237	Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5	5
Code VP	**Partie B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)**		
VP. 238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		OUI
VP. 239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux les matériaux et diamètres		95 %
VP. 240	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire		OUI
Combinaison des variables VP. 238, VP. 239 et VP. 240	Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15	15
VP. 241	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15	15
	Total Parties A et B	**45**	**45**
Code VP	**Partie C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)**		
VP. 242	Localisation et description des ouvrages	10	10
VP. 243	Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10	10
VP. 244	Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	10	0
VP. 245	Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10	10
VP. 246	Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10	10

VP. 247	Localisation des autres interventions	10	10
VP. 248	Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	10	10
VP. 249	Existence et mise en œuvre	10	5
	Total	**120**	**110**

10 – Les interruptions non programmées du service public de l'eau

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est calculé à partir du nombre de coupures d'eau qui n'ont pas fait l'objet d'une information au moins 24 h à l'avance. En 2022, ce taux est de 0,7,16/1000 abonnés.

Année	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1000 abonnés)	0,67	0,50	0,49	0,79	0.16
Nombre d'interruptions de service	4	3	3	5	1
Nombre d'abonnés clients	5 978	5 983	6 025	6 257	6279

INDICATEURS FINANCIERS

1 – Le prix de l'eau

Les tarifs sont fixés chaque année, par délibération.
Les tarifs 2022, adoptés le 18 Novembre 2021, et 2023 adoptés le 27 octobre 2022 sont les suivants :

Partie Fixe :

Abonnement Annuel H.T	2022	2023
Tous diamètres compteurs	122.77 €uros	123,00

Partie Variable :

Catégorie : Abonnés DOMESTIQUES

Consommation eau HT : Tranches	2022	2023
De 0 à 100 m3	1.649 €	1.699
De 101 à 300 m3	1,669 €	1.720
De 301 à 1 000 m3	1,70 €	1.751
De 1000 à 9999 m3	1,751 €	1.802

Catégorie : Abonnés INDUSTRIELS
+ de 10 000 m3 au prix UNIQUE de : 1,649 €uros/m3 (2022) et 0.699 (2023)

Autres redevances

Redevances de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne

- La Redevance Pollution
  Cette redevance est assise sur les volumes d'eau potable facturés aux abonnés domestiques et s'applique à l'ensemble des 27 communes du Syndicat. Le tarif Hors Taxes fixé par le Comité de Bassin est de 0,33 € par m3 pour l'ensemble des communes.
- La Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau
  Cette redevance est acquittée par le Syndicat. Pour 2020, son taux était de 0,08 € par mètre cube prélevé. En 2022, le syndicat versera à l'agence de l'eau environ 118 000 €uros.

Redevance Assainissement

Cette redevance est perçue par le SIAEP pour le compte des collectivités gestionnaires d'un réseau d'assainissement collectif. Au total, 10 communes sont liées par une convention avec le SIAEP pour bénéficier de ce service : Belmont/Rance, Brousse-le-Château, Calmels-et-le-Viala, Combret/Rance, Lédergues, Mounes-Prohencoux, Réquista, Saint-Serin/Rance, Pousthomy et St-Jean-Delnous.
Les tarifs sont fixés par délibération de ces collectivités.
S'ajoute la redevance pour modernisation des réseaux de collecte qui est assise sur les volumes d'eau soumis à la redevance assainissement dont le tarif Hors Taxes a été fixé par le Comité de Bassin à 0,25 € le m3.

2– La facture Type pour une consommation de 120 m3

	M³	Prix au 1er janvier 2021	Montant au 01/01/2022	Montant au 1er/01/2023	N/N-1
Production et Distribution de l'Eau					
Syndicat			321,05	326,88	
- Abonnement		120.60	122,77	123,00	
- Consommation 0 à 100	100		164,90	169,90	
- Consommation 101 à 300	20		33,38	33,98	
Organismes Publics et TVA			69.25	69.25	
Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau)	120	0.08	9,60	9,60	
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0.33	39,60	39,60	
TVA		5.5	21,47	21.78	
TOTAL Hors TVA			**390,30**	**396.13**	**+1,51%**

Comment lire votre facture ?

Sur votre facture figure le prix total des services permettant l'alimentation en eau potable et l'assainissement des eaux usées (pour les communes et abonnés concernés). Les deux services vous sont facturés en fonction du volume d'eau potable que vous consommez. Toutes les catégories d'abonnés paient le même tarif.

Trois couleurs différencient les services dans un graphique type «camembert» :

- Violet : Eau Potable
- Vert : Assainissement
- Orange : Organismes Publics

Eau potable : La facturation comprend une partie prime fixe unique et deux catégories (domestiques et industriels) pour la consommation.

Assainissement : C'est une compétence communale. Elle est assumée à ce titre par chaque commune du SIAEP des Rives du Tarn qui applique son propre tarif (par délibération). L'assainissement est ajouté sur la facture d'eau pour les seules communes ayant signé une convention avec le SIAEP des Rives du Tarn.

Organismes Publics : Taxes et Redevances :

- Redevance Préservation des Ressources : Tous les consommateurs, dès qu'ils puisent de l'eau dans les ressources naturelles, paient une redevance à l'Agence de l'eau, appelée Redevance Préservation des Ressources.
- Redevance Lutte contre la Pollution : Selon le principe pollueur-payeur, les consommateurs paient une redevance de lutte contre la pollution à l'Agence de l'Eau. Elle est perçue pour la protection de l'environnement. Cette redevance est calculée en fonction de la pollution produite par les abonnés du syndicat au jour normal de mois d'activité maximale. Elle est réservée aux collectivités pour les aider à financer leur projet de collecte ou d'épuration.
- TVA : Les services de l'eau et l'assainissement sont par ailleurs soumis à un taux de TVA respectivement 5,5 % et 10 % (au choix de la collectivité qui peut ne pas pratiquer la TVA sur l'assainissement) .

Un histogramme de votre consommation de l'année ainsi que vos trois années précédentes figure également sur la première page de votre facture.

3– Le Taux d'Impayés sur les factures

La Loi «Brottes» du 15 avril 2013 a modifié les modalités de recouvrement des impayés par les services de l'eau dans le cas des résidences principales. Cette situation a potentiellement pour effet de renchérir les coûts de recouvrement et/ou de pénaliser les recettes de la collectivité. En effet, le nouveau contrat ayant débuté le 14 mai 2022, stipule dans son article 45 (3ème alinéa) : « En cas de non-paiement par les usagers ou d'autres utilisateurs du service public de l'eau potable, le Syndicat supporte seul la charge des factures impayées, qui sont déclarées irrécouvrables.

4 – Abandons de créances

Le recouvrement final est assuré par la Trésorerie.

5 – L'Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

ANNEE	2019	2020	2021	2022
Encours de la Dette durant l'exercice en €	3 013 310.04	2 977 228.77	4 751 544.69	4 461 862.49
Amortissement	217 173.63	254 684.08	289 682.20	265 651.27
Intérêts	70 517.58	75 979.05	77 214.97	71 485.55

Au 31 décembre 2022, le service de l'eau potable du SIAEP des Rives du Tarn était endetté à hauteur de 4.2 M€ (4 196 211,16 euros) soit environ 668,29 €uros/abonnés.

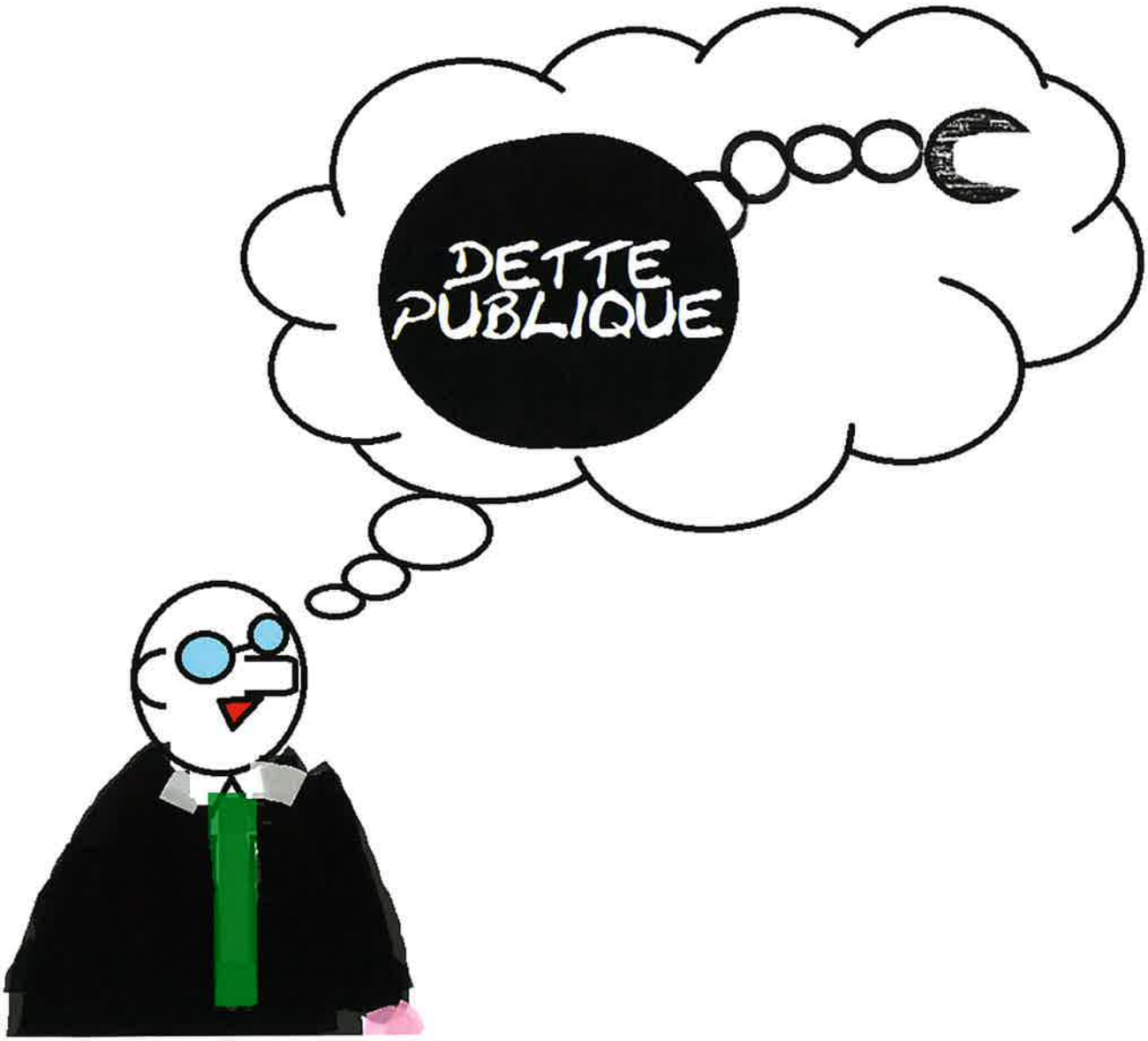

PRIX DE L'EAU H.T (hors redevances)

Base facture 120 m3

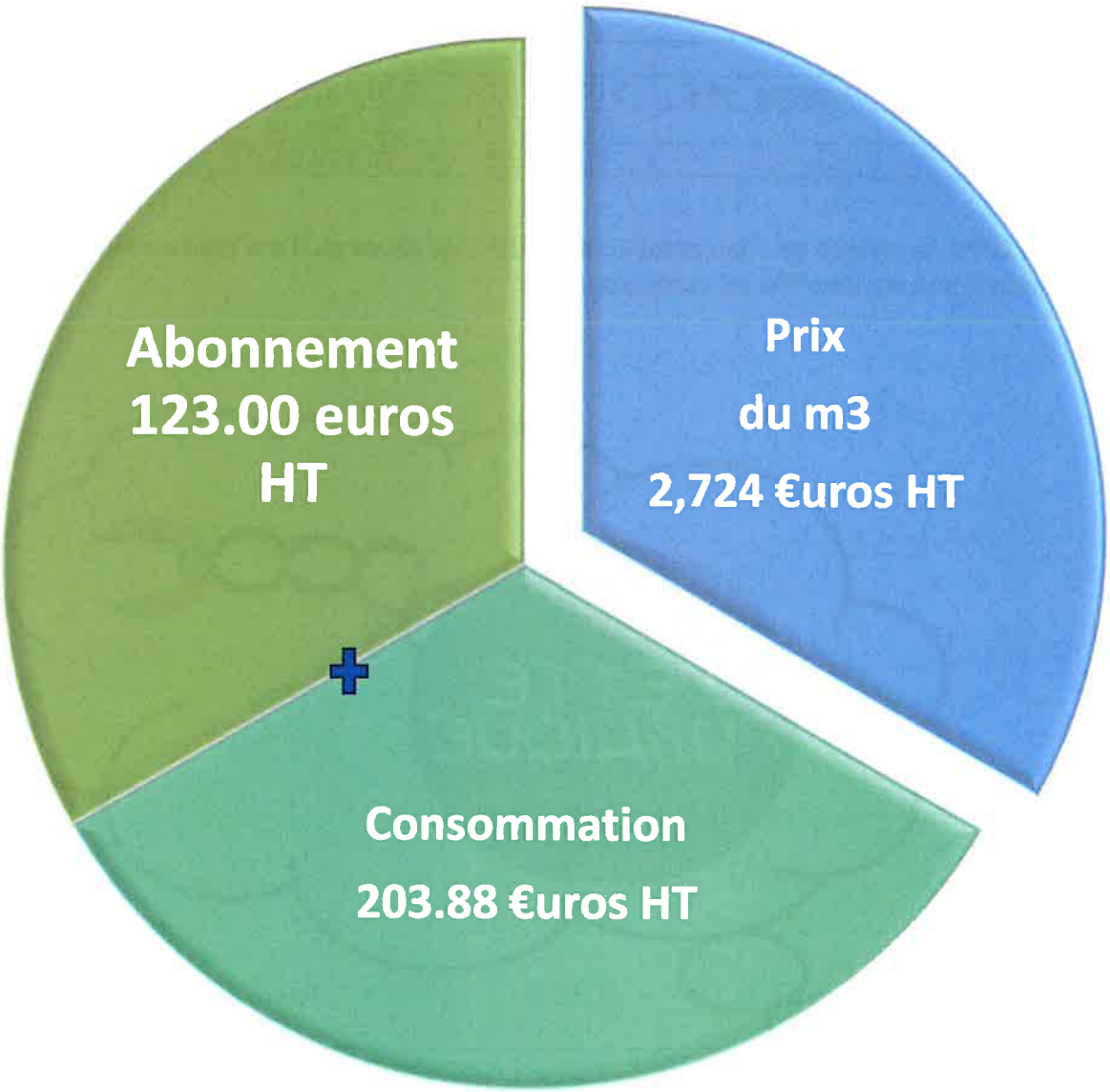

6 – La satisfaction des usagers

Le délégataire/Prestataire concrétise par ces 5 promesses sa volonté de placer les consommateurs du territoire au cœur de son action.

1 – Qualité « Nous nous mobilisons à 100 % pour la qualité de votre eau ».

2 – Intervention : « Nous réagissons et vous aidons à faire face aux incidents »

3 – Budget : « Nous vous accompagnons dans la gestion de votre facture d'eau »

4 – Services : « Nous sommes à votre écoute quand et comme vous le souhaitez »

5 – Conseil : « Nous vous aidons à maîtriser votre consommation »

Le baromètre de satisfaction réalisé par Véolia porte sur les principaux critères d'appréciation de nos prestations :

- La qualité de l'eau
- La qualité de la relation avec le consommateur abonné : accueil par les conseillers des Centres d'appel, par ceux de l'accueil de proximité…
- La qualité de l'information adressée aux abonnés.

Les résultats représentatifs de la région dont dépend votre service :

ANNEE	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Satisfaction globale	83	81	75	82	+7
La continuité du service	94	94	91	91	0
La qualité de l'eau distribuée	74	73	74	80	+6
Le niveau de prix facturé	55	59	52	56	+4
La qualité du service client offert aux abonnés	77	78	71	77	+6
Le traitement des nouveaux abonnements	92	83	73	78	+5
L'information délivrée aux abonnés	69	68	72	74	+2

CE QU'IL FAUT RETENIR…

Les Chiffres clés de 2022

11 171 habitants et **6 279** abonnés

1 installation de production

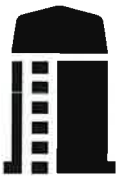

28 réservoirs

1 057 Kms de réseau

Taux de conformité microbiologique 94,60 %

Rendement de Réseau : **68,9 %**

Consommation moyenne : 177 l/hab./j

En 2022, Le syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Rives du Tarn **a produit environ 1 446 000 m3 d'eau (produit en augmentation) pour alimenter les 6 279 abonnés du syndicat sur 1 057 Kms de réseau.**

Les volumes consommés (hors ventes en gros, soit environ 868 000 m3) **sont en hausse par rapport à 2021 (+12,8 %).**

La consommation moyenne d'un abonné **est de 121m3/an en 2022, en augmentation** pour 116 m3/an en 2021 et légèrement supérieur à la moyenne nationale qui est de 120 m3/an.

Les ventes d'eau aux collectivités extérieures (**106 597 m3** vendus au SMAEP de Valence-Valdériès, Saint-Affrique et Broquiès) **sont en hausse**. (98 231 m3 en 2021)

Les volumes importés, eux, sont en diminution 2 034 m3 du SMAEP du Ségala (-60,4 %)

Le réseau de distribution :

Le réseau de distribution est **un réseau de type rural. Son rendement 2022 est en progression** par rapport à 2021. Il est de **68,9 %** contre 67,20% en 2021.

L'indice Linéaires de Pertes et des volumes non comptés se maintient à un très bon niveau (1,43 m3/j/Km en 2022 contre 1.42 m3/j/Km en 2021)

La Qualité de l'Eau :

L'eau distribuée sur le territoire est de très bonne qualité sur les plans bactériologiques et physico-chimiques (En baisse en 2022 : 88,2 % contre 100 % des analyses conformes en 2021)

L'essentiel de l'année 2022 : Une année chaude, exceptionnellement sèche, classé Extrême par Météo France. (33 jours de canicule au niveau national, canicule la plus précoce et la plus longue enregistrée, + 2,3 degrés au-dessus de la normale (juste derrière celle de 2003). 87 records de température battus en France (43° à Arcachon, 39,9° au Touquet en juillet). 62 000 hectares brûlés entre 8 500 habituellement, des pertes agricoles inquiétantes (- 20 % de maïs et pomme de terre), les orages sont plus intenses avec des phénomènes climatiques exceptionnels et des dommages importants.

- **Mise en service usine décembre 2022**
- **Augmentation des volumes produits : + 82 774 m3/2021**
- **Hausse des ventes eau en gros : + 6 038 m3/2021**
- **Réalisation d'une campagne d'analyses sur les CVM (Chlorure de Vinyle Monomère)**
- **Amélioration du rendement de réseau : 68,9 % (67,2 % en 2021)**

LA FACTURE DE L'EAU

344,86 euros TTC

Hors redevances Agence de l'eau

pour une facture de 120 m3

Obligations règlementaires :

- **Géoréférencement de l'intégralité du réseau en classe A (précision à 40 cm) pour 2032.**
- **Définir un plan pluri annuel d'analyse sur le paramètre Chlorure de Vinyle Monomère.**
- **Réaliser le P.G.S.S.E (Plan de Gestion Sanitaire des Eaux).**

Evolution règlementaire :

- **Les crises en cascade :** pénurie et flambée des matières premières et de l'énergie.
- **Délestage de la consommation du gaz naturel et d'électricité**
- **Résilience des territoires et des réseaux**
- **Verdissement de la commande publique :**
    - suppression du critère d'attribution unique fondé sur le prix (le critère du coût devra en effet prendre en compte les caractéristiques environnementales de l'offre)
    - description dans le rapport annuel du concessionnaire des mesures mises en œuvre pour garantir la protection de l'environnement et l'insertion par l'activité économique
    - A compter du 1er janvier 2024 abaissement du seuil annuel des achats à partir duquel les collectivités territoriales doivent adopter un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) à 50 millions d'euros ; et de nouvelles modalités de recensement économique des marchés et de publication des données essentielles de la commande publique sur un portail national des données ouvertes.
- **Loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite 3DS) qui précise :**
    - Les modalités de maintien du transfert de compétences eau, assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines aux communautés de communes d'ici à 2026, sauf délibération contraire.
    - La création de nouvelles exceptions à l'interdiction de subventionner les services publics industriels et commerciaux explicitement relatives aux EPCI.
- **La Directive Européenne 2020/2184 du 16 décembre 2020** (actualise celle de 1998) **relative à la qualité des eaux destinés à la consommation humaine est transposée : vers toujours plus de qualité et de services pour l'eau potable !**
    - Exige de donner une information plus complète aux consommateurs sur la qualité de l'eau potable ;
    - Renforce les normes de qualités exigées pour l'eau potable sur de nouveaux polluants, avec obligation de résultats sur huit nouvelles substances (Bisphénol A, Uranium, composés perfluorés ou PFAS, acides Halo acétiques, chlorates chlorites, nonylphénol et béta estradiol ;
    - Instaure une approche de gestion préventive des risques sanitaires, qui rend obligatoire les Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) ? Cette approche passe par une meilleure maitrise du patrimoine des services d'eau, et la compréhension de leur vulnérabilité.
    - Vise à garantir l'accès à l'eau pour tous, notamment pour les populations vulnérables (sans abris, réfugiés, squats…).
- **Métabolites de pesticides : des nouveaux critères de gestion qui évoluent !**
- **Fin du réseau téléphonique commuté (RTC) et du support filaire cuivre.**